

Demande d'autorisation d'ouvrir un débit temporaire

Je soussigné : Monsieur Bernard LUCAS
Profession ou qualité : Président de l'UNC
Adresse : 30 La Chenille, Châtillon, 86700 VALENCE-EN-POITOU

ai l'honneur de solliciter, conformément à l'article L.48 du Code des débits de boissons, l'autorisation d'ouvrir **un débit de boissons temporaire de : 3^{ème} catégorie**
A Valence-en-Poitou, le 16/05/2025 de 13 h à 19 h
A l'occasion du : Concours de Belote à la salle des fêtes de Ceaux-en-Couhé

Fait à Valence-en-Poitou, le 6/02/2025

signature :



Arrêté Municipal n°54/2025-CEA

Autorisant l'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Le maire de la commune de Valence-en-Poitou, Vienne ;

Vu la demande ci-dessus ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.49 et L.49-1-2 du Code des débits de boissons ;

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.22 et L.48 du Code des Débits de boisson ;

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique ;

ARRÊTÉ :

Monsieur Bernard LUCAS - Président de l'UNC,

est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie,
du 16/05/2025 de 13 h à 19 h

à l'occasion du concours de belote à la salle des fêtes de Ceaux-en-Couhé,

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Valence-en-Poitou, le 6/02/2025
La Maire déléguée de Ceaux-en-Couhé,
Annie PARADOT

